



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reductions d'impôt

Question écrite n° 17873

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation des personnes atteintes de maladies graves et incurables ou de longue durée. Il souligne que ces malades - particulièrement les patients atteints de la maladie d'Alzheimer - requièrent souvent un placement en établissement spécialisé. Il précise que ces placements et le travail accompli par les familles sont insuffisamment pris en compte, notamment pour des personnes âgées de moins de soixante-dix ans, qui ne peuvent prétendre à une déduction fiscale au titre de l'hébergement en établissement de long séjour. Aussi lui demande-t-il si le Gouvernement envisage, dans le cadre de la prochaine loi de finances, de prévoir des mesures fiscales pour ces familles qui supportent des charges financières très importantes, et notamment une déduction des frais directement liés au traitement en établissement de long séjour.

Texte de la réponse

La réduction d'impôt de 25 p. 100 accordée au titre des frais d'hébergement des contribuables âgés de plus de soixante-dix ans et placés en établissement de long séjour ou en section de cure médicale, retenue dans une limite de 13 000 francs de dépenses, répond au souci d'apporter une aide aux personnes âgées dépendantes. À l'origine réservée aux contribuables mariés dont l'un des deux conjoints seulement était hébergé dans ce type d'établissement, elle peut bénéficier, à compter de l'imposition des revenus de l'année 1993, aux personnes seules et aux couples dont les deux conjoints remplissent les conditions d'hébergement. Un effort supplémentaire du budget de l'État en faveur de ces personnes ne passe pas forcément par un nouvel aménagement de cette réduction d'impôt. Pour l'avenir, il apparaît nécessaire d'appréhender cette question dans le cadre d'une politique plus globale d'aide aux personnes âgées dépendantes, qui a été mise à l'étude par le Gouvernement, et qui fera l'objet d'expérimentations dans les prochains mois dans certains départements.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17873

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4336

Réponse publiée le : 3 octobre 1994, page 4892